



Les effets de L'article 57 de la loi du 24 novembre 2009

Samedi 03 Juin 2023 au service des parloirs familles ont été **saisis 33 grammes de résine de cannabis ainsi qu'une poudre blanche encore non identifiée.**

FO JUSTICE pourrait écrire des communiqués tous les jours, tant les saisies de résine de cannabis sont courantes.

FO JUSTICE vous rappelle que lors de l'entrevue avec Mr le Préfet, nous le sollicitons pour renforcer les rondes autour du CP de PERPIGNAN. Quelques interpellations ont eu lieu. Cela a pour effet de dérouter une partie du trafic de stupéfiants vers les parloirs familles.

Depuis la visite du CGLPL les détenus savent très bien que nous devons appliquer l'article 57 de la loi du 24 novembre 2009. (pas plus de 60 % de fouillés et pas plus de 10 fouilles consécutives pour un même détenu) alors cela se traduit par une recrudescence des saisies de produits interdits aux parloirs familles qui elle-même est due à une forte augmentation des trafics dans ce service.

ET pourtant **FO JUSTICE** a protesté haut et fort contre cet article 57.

voici un extrait du rapport de l'OIP à l'assemblée nationale : *« Immédiatement, en effet, les syndicats de personnels ont manifesté leur hostilité à l'article 57 de la loi pénitentiaire, n'hésitant pas à affirmer leur refus d'appliquer la loi. En mai 2013, le **SNP-FO** interpellera la ministre de la Justice en lui signifiant que «l'abrogation de l'article 57 de la loi pénitentiaire n'est pas une option, mais un devoir envers vos électeurs qui vous font confiance pour leur sécurité ! », et qualifiant de «honte» et de «scandale» le refus de cette dernière de répondre favorablement à cette revendication »*

FO JUSTICE vous rappelle que rien n'est perdu d'avance qu'il **FO Résister! FO Rien Lâcher**

Gérard TAILLEFER Secrétaire local **FO JUSTICE** le 03/06/2023

